

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 06 octobre 2026

Délibération n°109

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 18

Vote pour : 18

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 23 septembre 2026

M. Philippe ALPY sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☐	
	BILLOT Olivier	CD25	☐	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☒	☐	
	CHOUX Monique	CD25	☐	☒	Suppléée par M. KRUCIEN Raphaël
	DALLAVALLE Claude	CD25	☐	☒	Mme GUYEN Chantal
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☒	☐	
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGEBOS Florence	CD25	☐	☐	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☐	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☐	☒	M. MAIRE DU POSET Thierry
Communautés d'agglomération, urbaines	BARTHELET Catherine	CUGBM	☒	☐	
	BOUVET Nathalie	CUGBM	☐	☒	Mme MULOT-CESARI Laurence
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☒	☐	
	MULOT-CESARI Laurence	CUGBM	☒	☐	
	SEVIN Anne	Le Creusot - Montceau les Mines	☒	☐	
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	LAMY Éric	PMA	☒	☐	
	VURPILLOT Lise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
Communautés de communes	ALPY Philippe	CC Frasne Drugeon	☒	☐	
	MARTHEY Arnaud	CC Doubs Baumoies	☐	☐	
	PERNIN Daniel	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☐	☐	
	TEULADE Gilles	CC Bazois Loire Morvan	☐	☒	M. ALPY Philippe
	FARENC Jean-François	CC du Clunisois	☒	☐	
	PERALDI Christian	CC Val de Morteau	☒	☐	
Commune			☐	☐	

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.

**OBJET : OP n°1360 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON
(25) – Constitution d'une réserve foncière à vocation économique**

Vu le règlement intérieur de l'EPF,
Vu le dossier de demande d'intervention de l'EPF Doubs BFC,
Vu la demande d'intervention formulée par la Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon par délibération en date du 07 juillet 2026,
Vu l'avis favorable de la commune de Frasne en date du 16 septembre 2026.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré**

DECIDE

- **d'approuver le projet de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon consistant à « la constitution d'une réserve foncière à vocation économique »**
- **sur l'axe d'intervention Développement économique référencé Opération n° 1360 ;**
- **d'accepter le mandat donné par la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon à l'EPF Doubs BFC pour acquérir et porter les biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de Frasne, ainsi cadastrés :**

DESIGNATION PARCELLAIRE		ADRESSE	SURFACE A ACQUÉRIR (en m²)
Section du cadastre	N° du cadastre		
AC	36	21 RUE DU LHOTAUD	5 585
AC	67	33 RUE DU LHOTAUD	9 749
AC	68	33 RUE DU LHOTAUD	234
AC	69	33 RUE DU LHOTAUD	17
AC	70	33 RUE DU LHOTAUD	4 461
AC	71	33 RUE DU LHOTAUD	498
AC	72	33 RUE DU LHOTAUD	1 041
AC	83	RUE DU LHOTAUD	1 273
AC	98	5303 RUE DU LHOTAUD	516
Total			23 374

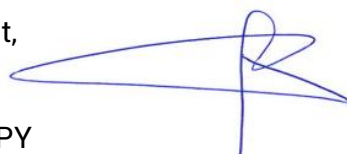
- **d'autoriser la Directrice générale de l'EPF Doubs BFC à faire les offres d'acquisition ;**
- **d'autoriser la Directrice générale de l'EPF Doubs BFC à signer tous documents et avant-contrats dans ce cadre ainsi que le ou les actes authentiques qui constateront l'acquisition des biens sus-désignés ;**

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.

- **d'approuver les modalités du portage foncier pour une durée de 10 ans selon le mode de remboursement « Annuités » avec la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon et autoriser la Directrice générale de l'EPF Doubs BFC à signer la convention correspondante.**

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe ALPY